

**SABLEUSES - GRENAILLEUSES - ABRASIFS : FABRICANT FRANÇAIS depuis 1988**

site de production : autoroute A4 sortie n° 20 (CHATEAU-THIERRY)  
ZI de l'Omois, Rue de la Hayette, 02400 BEZU SAINT GERMAIN  
Tél.: 03 23 83 29 43 [dup-sarl@orange.fr](mailto:dup-sarl@orange.fr)

[www.sableuse-abrasif-dup.com](http://www.sableuse-abrasif-dup.com)

## CABINE ASPIRANTE - SERIE DPFT

**Cabines à manches livrées complètes, prêtes à l'emploi avec armoire à filtre textile**

**Utilisation:** aspiration et filtration de poussières, résidus, meulage, ponçage, émanations etc ...

**Description :** Cabine étanche avec hublot de vision

- Travail par passe mains et manches
- Armoire de filtration intégrée avec filtre textile multipoches
- Décolmatage mécanique manuel
- Régulateur, manomètre sur le circuit de soufflage
- Turbine d'aspiration hors poussières à moteur monophasé 220 Volts
- Puissance d'aspiration spécifique à l'utilisation
- Eclairage intérieur par leds
- Sécurité électrique (fusible)
- Sécurité sur porte coupant la machine en cas d'ouverture
- Vidange facile par trappe
- Soufflette intérieure
- Filtre épurateur d'air de sécurité sur l'arrivée d'air comprimé cadenassable
- Protection de la vitre par films jetables
- Accès par une porte latérale gauche en standard (sauf DP150FT à deux portes)
- Barres de transport et anneaux de levage



La gamme se compose de trois modèles : dimensions intérieures utiles de travail en mm.

	DP100FT	DP125FT	DP150FT
Largeur	1.000	1.250	1.500
Profondeur	650	800	1.000
Hauteur intérieure	670	770	900



Siège social : ZI du Sauvoy, 5 rue St Quirin, 77165 SAINT-SOUPPLETS [contact@dup.fr](mailto:contact@dup.fr)  
R. C. S. MEAUX B 343 403 622 – N° d'identification TVA : FR 68343403622

Nous vous réservons la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour de leur paiement, aux échéances convenues, conformément à la loi 80-335 du 12-05-80. Cependant, les risques sont transférés au client dès la mise à disposition des marchandises. Intérêts contractuels de retard : trois fois le taux d'intérêt légal sur toute somme due à effet de la date de règlement de chaque facture, indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, exigibles sans rappel.